



Accord interprofessionnel (AIP) 2011-2012

Imbuvable !

L'AIP, c'est quoi ?

Il s'agit d'un **accord national**, négocié tous les deux ans entre patrons et syndicats, qui **fixe le cadre des évolutions salariales** possibles pour les deux prochaines années (2011 et 2012).

Il traite également du **salaire minimum**, de la **marge de négociation** dans votre secteur ou votre entreprise, de la **liaison des allocations** sociales au bien-être (pensions, chômage, indemnités,...), du **rapprochement des statuts** ouvriers-employés.

Qui est concerné ?

Tout le monde ! Les travailleurs du **secteur privé** bien sûr, quelle que soit la taille de leur entreprise (c'est aussi un **accord de solidarité** garantissant des avancées sociales pour tous les travailleurs qui ne bénéficient pas d'une délégation syndicale), mais aussi indirectement **les fonctionnaires** (car nombreux sont les contractuels et les conditions de travail et de rémunérations des uns et des autres sont mises en concurrence) et **les allocataires sociaux**. Bref, tout le monde !

Où en est-on ?

La proposition d'accord a été **refusée par les militants de la FGTB** (75% contre), par le syndicat libéral (55% contre) et **acceptée par la CSC** (67% pour). Comme la loi le prévoit en cas de refus d'un des interlocuteurs, **une nouvelle proposition d'accord a été soumise par le gouvernement qui l'a adoptée ce 18 février**.

FGTB Luxembourg

Rue des Martyrs, 80 | 6700 ARLON | fgtb.luxembourg@fgtb.be |

Tél. +32 63 24 22 50 | Fax +32 63 22 64 32 |



Que contient ce texte?

Le texte du Gouvernement rencontre certaines de nos revendications :

- **L'indexation automatique** des salaires est **maintenue**.
- Les **allocations sociales** seront **augmentées**.
- Les conventions de préretraites spéciales sont prolongées.
- L'indemnisation du chômage économique des ouvriers à 70% (cohabitants) et 75% (isolés, chefs de ménage) est confirmée.

Ce sont des avancées obtenues grâce à notre combat, mais c'est insuffisant !

- Les jeunes en dessous du salaire minimum ne reçoivent rien.
- L'augmentation des plus bas salaires (10€/mois) est payée par la collectivité.
- Les salaires sont bloqués : rien en 2011 et 0,3% maximum en 2012 (soit une moyenne de 2,5€ par mois) alors que les entreprises font des bénéfices (+37,4% pour les sociétés du BEL20).
- Les préavis des employés dont le salaire brut est supérieur à 2.250€ (la grande majorité) sont rabaissés.
- Le chômage économique pour les employés, à charge de la sécurité sociale, est définitivement autorisé.
- L'amélioration du statut des ouvriers est trop faible.

Nous exigeons donc :

- **Une augmentation brute des plus bas salaires.**
- **La liberté de négociation des salaires par secteur.**
- **L'ajustement du statut des ouvriers sur celui des employés** (3 mois de préavis par 5 ans d'ancienneté, suppression du jour de carence,...).

Seul notre travail crée la richesse, nous exigeons notre juste part !

Cet AIP imbuvable n'est que la partie émergée de l'iceberg.

*Modération salariale, remise en cause systématique de l'index, austérité budgétaire annoncée en Belgique ou démantèlement de nos services publics par l'Europe libérale : autant **d'offensives contre notre modèle social** auxquelles nous devons répondre plus que jamais par **un front uni et solide !***